



# RESTAURANT SCOLAIRE

Inscriptions 2021/2022

**Du 12 juin au 16 juillet**

Calendrier d'inscription au restaurant scolaire pour la rentrée 2021/2022.

Toutes les inscriptions doivent se faire **via le portail famille uniquement**. Les documents demandés doivent être fournis à [accueil.famille@elven.fr](mailto:accueil.famille@elven.fr) ou via le portail famille pour la validation de l'inscription et le calcul du tarif **pour le 16 juillet.**

<b>Samedi 12 Juin</b>	<b>Ouverture des inscriptions</b> à l'activité « RESTAURANT 2021-2022 » sur le portail famille et envoi des documents à fournir à <a href="mailto:accueil.famille@elven.fr">accueil.famille@elven.fr</a> .
<b>Vendredi 16 Juillet</b>	<b>Clôture des inscriptions</b> (fermeture de l'accès au Portail famille)
<b>Lundi 2 Août</b>	<b>Réouverture du Portail famille</b> pour gérer les réservations de repas (conserver / supprimer les réservations)

**ATTENTION : Les ré-inscriptions au-delà 16 juillet se verront appliquer le tarif non inscrit pour le mois de septembre à 6 euros/repas.**

## RAPPEL DES MODALITÉS D'INSCRIPTION

Il est impératif que votre enfant soit inscrit sur le portail famille à l'activité « RESTAURANT 2021-2022 » avant le 16 Juillet **ET** de fournir les documents suivants à [accueil.famille@elven.fr](mailto:accueil.famille@elven.fr) :

### Documents à fournir :

- Nouveau quotient familial (sans ce document le tarif « tranche haute » sera appliqué)
- Justificatif de domicile de moins de 3 mois
- RIB + autorisation de prélèvement SEPA (téléchargeable sur le portail famille) uniquement pour une première demande de règlement par prélèvement automatique*

**- Lors de votre inscription, les repas seront pré-réservés d'office pour tous les jours l'année scolaire 2021/2022.**

**- A partir du lundi 2 août**, vous pourrez gérer votre calendrier des réservations des repas de votre enfant (conserver ou annuler les repas).

Pour rappel, les réservations de repas sont figées le jeudi à minuit pour la semaine suivante. **Tout repas non annulé sera facturé (sauf en cas de maladie sur justificatif)**

LE SERVICE RESTAURATION